

Séance du 27 février 2018

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU
--

Réunion de Bureau du 27 février 2018, à la salle polyvalente de LA BROQUE, à 18 h 15

Date d'affichage du 06 mars 2018

Nombre de membres :

- en exercice	:	6
- présents	:	6
- votants	:	6

Membres présents :

M. André AUBELE, Président

MM. Gilbert ECK, Jean-Philippe HARTMANN, Guy HAZEMANN, Alain HUBER, Vice-Présidents

Mme Laurence JOST, Vice-Présidente

Membre(s) excusé(s) :

néant

Assistaient également à la séance :

Mme Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

DELIBERATION N°B009-03-2018

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2018

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;

VU la délibération N°04-01-2016 du Comité Directeur en sa séance du 9 février 2016 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;

APPROUVE sans observation le Procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 8 février 2018 ;

ET PROCEDE à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice	:	6	Vote à main levée :	pour	:	6
Membres présents	:	6		contre	:	0
Membres représentés	:	0		abstention	:	0

DELIBERATION N°B010-03-2018

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°2018-01 RELATIF A LA FOURNITURE D'UN VEHICULE D'UN PTAC DE 3,5 TONNES MAXIMUM EQUIPE D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES ET D'UN LEVE-CONTENEUR

LE BUREAU,

- VU** le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
VU l'ordonnance N°2015-899 de 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
VU la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;
AUTORISE Monsieur le Président à conclure et signer le marché N°2018-01 dans les conditions suivantes :

Attributaire : PB Environnement
ZA Plateau de Bertoire
37 Avenue Jean Monnet
13410 Lambesc
Montant : 70 644 €TTC aucune option n'étant retenue

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	:	6
Membres présents	: 6		contre	:	0
Membres représentés	: 0		abstention	:	0

DELIBERATION N°B011-03-2018

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS – CREATIONS, SUPPRESSIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS A COMPTEUR DU 1^{ER} AVRIL 2018

LE PRESIDENT,

PROPOSE la création d'un poste de rédacteur dans le cadre de la restructuration du service aux usagers. En effet, l'un des deux agents en charge de la relation aux usagers quitte la collectivité dans le cadre d'une mutation au 1^{er} juin 2018. Dans ce contexte, il est proposé de faire évoluer ce poste du cadre d'emploi des adjoints administratif vers celui des rédacteurs pour y intégrer un volet comptable qui était jusqu'à présent pris en charge par l'agent responsable des finances.

LE BUREAU,

- VU** la loi N° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique modifiant la loi N° 83-634 du 6 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
VU la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;
VU la loi N° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la Fonction Publique ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1 et suivants ;
VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 4 février 2010 ;
VU la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;
SUR le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

1° **ADOPTE** le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous à compter du 1^{er} avril 2018 :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS OUVERTS	EMPLOIS POURVUS	DONT TNC
PERMANENTS				
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur Général des Services	A	1	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	1	1 ^(a)	
Attaché principal	A	1	0	
Rédacteur	B	5	2	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	3	2	
Adjoint Administratif territorial	C	4	3	
TOTAL 1		14	9	
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien	B	1	0	
Agent de maîtrise principal	C	1	1	
Agent de maîtrise	C	3	3	
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	25	24	
Adjoint Technique Territorial	C	38	30	
TOTAL 2		69	57	
TOTAL 1+2		83	66	

	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION	CONTRAT
NON PERMANENTS				
SAISONNIERS (60 mois)	C	Technique	1 ^{er} échelon d'adjoint technique territorial	3-1
1 EMPLOI D'AVENIR ARRIVANT A TERME AU 19/05/2018, TEMPS COMPET	C	Technique	1498,50 €brut/mois	Emploi aidé
2 EMPLOIS D'AVENIR DU 01/06/2017 au 31/05/2018, TEMPS COMPLET	C	Technique	1638,87 €brut/mois	Emploi aidé
1 POSTE DE RENFORT A L'ATELIER DU 07/09/2017 AU 10/03/2018	C	Technique	1 ^{er} échelon d'adjoint technique territorial	3-1
4 EMPLOIS D'AVENIR POUR EFFECTUER LES MISSIONS D'AMBASSEUR DU TRI -2 POURVUS DU 13/02/2018 AU 12/02/2019 AVEC UNE QUOTITE DE TRAVAIL DE 21H/SEMAINE	C	Technique	899,10 €brut/mois	Emploi aidé
3 POSTES DE VACATAIRES EFFECTUANT LES MISSIONS DE GARDIEN DE DECHETERIE	C	Technique	10,80 €brut/heure	

(a) dont DGS

2° AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à recruter des agents non-titulaires afin de pourvoir à la vacance de ces emplois si ceux-ci ne peuvent être immédiatement pourvus par un fonctionnaire dans les conditions statutaires prévues par la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, en précisant que la rémunération des affectataires ne pourra être inférieure à la rémunération indiciaire minimale du grade dans lequel ils seront nommés, ni excéder l'indice terminal de la grille indiciaire de ces mêmes grades, la détermination de la rémunération appartenant par conséquent à l'autorité territoriale selon les principes régissant la matière ;

3° PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont prévus au budget de l'exercice au chapitre 012 du budget.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	: 6
Membres présents	: 6		contre	: 0
Membres représentés	: 0		abstention	: 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

REUNION DE BUREAU DU 27 FEVRIER 2018

DELIBERATIONS :

B009-03-2018 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2018

B010-03-2018 : ATTRIBUTION DU MARCHE N°2018-01 RELATIF A LA FOURNITURE D'UN VEHICULE D'UN PTAC DE 3,5 TONNES MAXIMUM EQUIPE D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES ET D'UN LEVE-CONTENEUR

B011-03-2018 : TABLEAU DES EMPLOIS – CREATIONS, SUPPRESSIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS A COMPTER DU 1ER AVRIL 2018

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Monsieur André AUBELE	Président	
Monsieur Alain HUBER	Vice-Président	
Monsieur Jean-Philippe HARTMANN	Vice-Président	
Monsieur Guy HAZEMANN	Vice-Président	
Madame Laurence JOST	Vice-Président	
Monsieur Gilbert ECK	Vice-Président	